

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2024  
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 02/02/2024  
Reçu en préfecture le 02/02/2024  
Publié le  
ID : 055-215501222-20240202-2024\_008-DE

**Objet : Subvention exceptionnelle à destination du Cercle Philatélique pour l'organisation de la fête du timbre**

**N° : DCM2024/008**

**PUBLIÉE LE : 06/02/2024**

L'an deux mille vingt quatre, **le lundi vingt-neuf janvier à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 22 janvier 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Nelly LOMBARD, Claude LAURENT, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Carole DELAMARCHE, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Gérald CAHU qui donne pouvoir à Patrick BARREY

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Martine MARCHAND

Annette DABIT qui donne pouvoir à Élise THIRIOT

Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ

Olivier GUCKERT qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mesdames Céline ÉTIENNE et Jessica LEROY

**Conseillers en exercice : Présents : 22 - Absents : 2 – Pouvoirs : 5 - Votants : 27**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le règlement d'attribution des subventions,*

*Vu la demande du Cercle philatélique reçu le 16 novembre 2023;*

*Vu l'avis de commission du 11 janvier 2024,*

Le Cercle philatélique de Commercy organise la fête du timbre à Commercy les 09 et 10 mars 2024 au château Stanislas. 70 villes en France participent à cet événement national.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 1760 € (hors contribution volontaire).

Aussi, afin de mener à bien ce projet, l'association sollicite une subvention de 500 € auprès de la Ville de Commercy.

Monsieur le Maire présente le projet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 500 € au Cercle philatélique pour l'organisation de la fête du timbre les 9 et 10 mars 2024 sur présentation du bilan réalisé
- **DE VERSER** cette subvention sur présentation du budget réalisé. Cette subvention ne pourra pas excéder 80 % de ce budget.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 500 € au Cercle philatélique pour l'organisation de la fête du timbre les 9 et 10 mars 2024 sur présentation du bilan réalisé
- **DE VERSER** cette subvention sur présentation du budget réalisé. Cette subvention ne pourra pas excéder 80 % de ce budget.

Le Maire  
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**